



Peut on louer un appart. lorsqu'on est usufruitier

Par **mamychats**, le **29/03/2010** à **09:38**

Bonjour,

Ma mère dispose de l'usufruit 'une maison, dont j'ai hérité la partie léguée par mon père décédé.

Je souhaite savoir si elle a le droit de disposer de ce bien (par exemple : louer cette maison) sans mon accord.

Par **fabienne034**, le **29/03/2010** à **10:11**

Bonjour,

l'usufruitier peut parfaitement louer une maison et en recueillir les fruits et donc les loyers.

pour tout savoir sur les successions

<http://www.fbIs.net/testamentinfo.htm>

Une limite unique pour le bail commercial puisque la signature d'un bail offre la propriété commerciale

pour tout savoir sur la location d'un logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>